

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**

**N° 546**

**MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME ETP EN  
PSYCHIATRIE :  
ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE  
D'AUTORISATION À L'ARS À LA COORDINATION**

---

**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)  
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



## N°546 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME ETP EN PSYCHIATRIE : ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION À L'ARS À LA COORDINATION

<b>N° du stage</b>	546	<b>Lieu de stage</b>	Dans l'établissement
<b>Durée du stage</b>	6 jours	<b>Dates</b>	
<b>Prix</b>	Prix sur demande		

### PUBLIC CONCERNÉ

- Tous professionnels médicaux, paramédicaux, socio-éducatifs ayant déjà suivi une formation de 40 heures en éducation thérapeutique et exerçant en psychiatrie.

### PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

### INTERVENANTS

- Une cadre supérieure de pôle de psychiatrie adulte, coordinatrice éducation thérapeutique.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Formation-action permettant aux participants de construire le programme ETP, les différents outils d'évaluation de la démarche éducative et de coordonner le programme.
- Formation-action adaptable sur 4 ou 6 jours en fonction de l'avancée des projets ETP en cours de formalisation. La durée de 6 jours permet de valider la formation nécessaire pour coordonner le programme ETP.
- Repérer les éléments du cahier des charges de l'ARS de demande d'autorisation d'un programme ETP en lien avec l'arrêté du 14 janvier 2015, modifiant l'arrêté du 2 août 2010.

### CONTENU

- Accompagner une équipe professionnelle dans la construction de son projet éducatif à partir des ressources et besoins, dans toutes ses étapes ou à un moment précis du projet.
- Etape 1 : initier la démarche ETP. Le bilan éducatif.

- Etape 2 : formalisation d'un projet ETP à partir de thèmes apportés par les participants. Travaux en sous-groupes. Instaurer une dynamique de changement : l'approche motivationnelle. Favoriser l'approche holistique/empowerment/rétablissement.
- Etape 3 : mise en œuvre d'un programme ETP. Construction du déroulement d'un programme.
- Mise en application sur le terrain : travail d'intersession.
- Etape 4 : évaluations des compétences acquises du patient. Evaluation du programme ETP. Présenter les critères qualité d'un programme ETP. Synthèse des compétences requises pour dispenser le référentiel de compétences pour coordonner le programme ETP - INPES juin 2013.
- Formalisation de la demande d'autorisation d'un programme ETP auprès de l'ARS. Présenter le cahier des charges de la demande d'autorisation programme ETP. Présentation du dossier éducatif. Construction d'outils de suivi du programme.
- Pour chacune des 6 situations du référentiel de compétences pour coordonner un programme ETP : analyse de la situation et actions à mettre en œuvre.
- Réponses aux questionnements restants.

### VALEUR AJOUTÉE

- Formation-action.

**N°546 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME ETP EN PSYCHIATRIE : ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION À L'ARS À LA COORDINATION****INFORMATIONS PRATIQUES****LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

**REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT**

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

**DEJEUNER ET HEBERGEMENT**

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

**PRÉINSCRIPTION**

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

**ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC**

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

**CONDITIONS D'ANNULATION**

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

**INSCRIPTION**

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Fax : 01 48 05 31 51  
Email : [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)

Site internet : [www.afar.fr](http://www.afar.fr)

**N°546 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME ETP EN PSYCHIATRIE : ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION À L'ARS À LA COORDINATION**

<b>N° du stage</b>	546	<b>Lieu de stage</b>	Dans l'établissement
<b>Durée du stage</b>	6 jours	<b>Dates</b>	
<b>Prix</b>	Prix sur demande		

**BULLETIN D'INSCRIPTION** STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....

TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....

EMAIL : .....

**ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

**STAGIAIRE** M.  Mme  Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

EMAIL : .....

SERVICE : ..... TÉL : .....

LIEU DE TRAVAIL : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION